

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »  
Rapporteurs : Michel BELLIER et Jean-Luc PELTIER

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Proposition de retrait de la Région Bretagne du syndicat mixte de transports de la Presqu'île de Guérande »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le syndicat mixte des transports de la presqu'île de Guérande a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2004, à la suite de la création de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique (CAP Atlantique ou CAPA). Il était composé de 3 membres, outre la CAPA, les départements de Loire-Atlantique et du Morbihan. En 2017, suite à la loi NOTRe, les Régions Bretagne et Pays de la Loire se sont substituées aux départements en tant que membres du syndicat.

Compte tenu de son niveau de participation fixé à 3,24%, soit 316 k€, le Conseil régional est minoritaire et ne peut intervenir sur les décisions en matière de bénéfice/coût d'exploitation. Dans le contexte du renouvellement de la DSP Lila Presqu'île, il est apparu opportun au Conseil régional de se désengager de ce syndicat mixte. Il est prévu des échanges avec le syndicat et ses membres autour des modalités financières et techniques relatives au retrait dans les prochains mois.

Ce retrait de la structure ne signifie pas pour autant un arrêt des réflexions et des actions partenariales. La connexion avec Vannes et Redon pour les 3 communes morbihannaises dans le périmètre du syndicat sont des enjeux forts, d'ores-et-déjà identifiés ; des rencontres avec les élus de ces communes sont planifiées.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de cette décision du Conseil régional de se désengager du syndicat mixte dans lequel il contribuait à hauteur de 316 000 euros.

Il note la problématique de non-maîtrise des évolutions budgétaires probables du fait notamment du renchérissement des coûts de l'énergie qui peut impacter fortement l'équilibre globale de la DSP. Le CESER aurait apprécié que le problème de fréquentation soulevé sur les lignes 7 et 8 soit illustré par des chiffres incluant les scolaires qui sont, semble-t-il, utilisateurs de ce service. Cette décision ne doit pas avoir de conséquences pour les familles concernées en termes d'accès au service public des transports.

Le CESER prend acte de l'engagement du Conseil régional concernant le maintien de partenariat avec une convention qui pourrait pérenniser l'offre sur la ligne 10B.

Enfin le CESER prend acte des enjeux de continuité des relations vers les villes de Vannes et Redon et espère que les équilibres de desserte actuels ne seront pas remis en cause. Il sera particulièrement vigilant sur ce point.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, les conséquences de son désengagement du syndicat mixte de transports de la presqu'île de Guérande sur l'offre proposée aux usagers à échéance de la DSP et à ses effets dans les relations vers Redon et Vannes.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Proposition de retrait de la Région Bretagne du syndicat mixte de transports de la  
Presqu'île de Guérande

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**